



En cdi, depuis 6 mois on me reduis de deux tiers , suite arret ma

Par **dubois202003**, le **10/01/2014 à 10:23**

bonjour
j'etais en cdi depuis 6 mois , "employee de maison auxiliaire parental"
en nov-decembre 2013 j'ai eu un mois d 'arret maladie puis conge annuel jusqu 'au 6 janvier 2014
Or je recois le 30 decembre 2013 une lettre ar " avenant au contrat " me supprimant le menage attribue à une societe rnet reduisant de moitie les horaires de garde d enfantrnsi bien que mon salaire passerait de 1100 euros environ à 300 environ , avec des horaires "eclates" et des deplacements pour tres peu de travail
net ce changement semble lie à mon arret maladie (bien illegal ??)
DE plus je dois repondre quasi immediatement , et en fait avant le 13 janvierrn
Je ne compte pas accepter , et souhaiterais savoir comment reagir precisement (recommande a envoyerrn prudhomme , indemnite, chomage , etc)
merci beaucoup par avance pour vore precieuse aide

Par **moisse**, le **10/01/2014 à 18:25**

Bonjour,
La date limite du 13/01 ne correspond à rien.
Encore un employeur formé à l'école cosaque célèbre pour ses hussards.
Vous répondez simplement par LR/AR refuser la modification de votre contrat de travail sans compensation à l'identique.
Pas un mot de plus.
Et vous attendez la suite que donnera l'employeur.

Par **dubois202003**, le **11/01/2014 à 21:30**

bonsoir
un grand merci
j'ai au moins appris le mot ATARAXIQUE
je vais réfléchir et
envoyer ma lettre
Cordialement